

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2024/002

Autorisation de stationner un camion sur le domaine communal

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de déménagement de Monsieur LEJEUNE Thomas en date du 26 décembre 2023,

CONSIDERANT, la demande d'autorisation de stationner un camion afin de procéder à un emménagement au 49 rue du Capitaine Lheureux à (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE, il y a lieu de prendre toute mesure pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules devant le 49 rue du Capitaine Lheureux à SAINGHIN-EN-WEPPE. **Cela le 06 janvier 2024 de 08h30 à 16h00.** Cela afin de permettre au demandeur de stationner un camion de déménagement. A cet effet, trois places de stationnements seront neutralisées devant cette habitation.

ARTICLE 2 : La zone devra être sécurisée par le demandeur.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Monsieur LEJEUNE THOMAS,
Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 02 janvier 2024

Le Maire,

Matthieu CORBILLON



A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name.